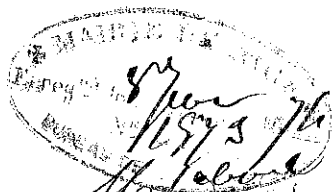


Paris, le 5 Juin 1874

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
DES CULTES
Et des Beaux-Arts.
BUREAU
DES
BIBLIOTHÈQUES.



Monsieur le Maire, Par votre lettre
du 29 Mai dernier vous me soumettez une
liste comprenant l'état des ouvrages incomplets
qui reviennent à la Bibliothèque de Nice,
et vous me demandez d'adresser à cet Etablissement
les suites de ces ouvrages.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il est
contraire aux règlements d'employer directement
les ouvrages ou suites d'ouvrages accordés aux
Bibliothèques des Départements. Je ne puis
donc que vous inviter à désigner une personne
ou un libraire à Paris qui, muni de votre
autorisation, retirera du dépôt des livres de mon
Ministère les suites des publications dont vous
m'avez adressé le dépôt. En vous conformant
à cette formalité vous pouvez être persuadé que la
Bibliothèque de Nice rentrera en possession de ce
qui lui revient.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance
de ma considération très-distinguée

Le Ministre de l'Instruction
Publique, des Cultes et des Beaux Arts.

A. Deumont

Fo
de l'Enregistrement.
Toutes les Lettres et Réponses doivent être
adressées directement au Ministre.
Réponse a dépêche
en date d
Objet.

Objet
de suite d'ouvrages.

renseignements